



## MUNICIPALITÉ SAINT-DENIS-DE-BROMPTON

### COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

### MISE AUX NORMES D'INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES ET AMÉNAGEMENT D'UN SITE POUR LES TRAVAUX PUBLICS :

Saint-Denis-de-Brompton planifie un emprunt de 5 388 700 \$ sur 20 ans

**Saint-Denis-de-Brompton, le 24 janvier 2019** – Dans la foulée de l'adoption du budget 2019 et du Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2019-2020-2021, le Conseil a convoqué la communauté à une assemblée publique de présentation d'un règlement d'emprunt de 5 388 700 \$. Tel que présenté le 23 janvier dernier, ces sommes visent à réaliser des travaux de réfection et de drainage des rues Véronique, des Sables, Tomy et Mont-Girard (sud) ainsi que l'acquisition et l'aménagement d'un site pour les travaux publics. Réparti sur 20 ans, l'emprunt représentera, pour les propriétaires d'une résidence moyenne (valeur de 337 946 \$), une taxe spéciale annuelle estimée à terme à 168 \$, montant qui diminuera toutefois au fil du temps, compte tenu que la population ne cesse de croître, avec en moyenne 50 nouvelles constructions par année.

Pratiquement renouvelé à l'élection de 2017, le Conseil municipal a pris soin, au cours de sa première année de mandat, d'évaluer la situation et les problématiques vécues par les citoyens pour se faire une idée et passer à l'action. « Force est d'admettre aujourd'hui que la municipalité, dont la population a cru de 31,7 % ces 10 dernières années, se doit d'offrir des infrastructures de qualité et des services de proximité et réduire sa dépendance à la sous-traitance, explique d'entrée de jeu le maire Jean-Luc Beauchemin. C'est pourquoi, nous avons l'intention d'adopter, le 4 février prochain, un règlement d'emprunt de plus de 5 millions de dollars. Cet investissement représente un changement de vision, un virage à 180 degrés, puisque la mentalité des dernières décennies favorisait un faible taux de taxation au détriment de travaux qui sont devenus aujourd'hui plus que nécessaires. »

De fait, les rues Véronique, des Sables, Tomy et Mont-Girard (sud) deviennent difficilement praticables à chaque printemps, alors que les voitures s'enlisent, que les résidents n'osent plus y marcher et que les services d'urgence soulèvent des inquiétudes quant à l'accessibilité aux résidences de ces secteurs. Cette situation est inacceptable aux yeux du Conseil qui souhaite réaliser des travaux majeurs afin de régler la problématique de façon définitive. Qui plus est, la rue du Mont-Girard (sud) fait partie du plan de mesures d'urgence du ministère des Transports (MTQ) en tant que voie de contournement de la route 249. C'est pourquoi, plus de 90 % des sommes prévues au règlement vont directement à l'amélioration des conditions de vie des résidents touchés. Les 10 % restant permettront quant à eux de doter la municipalité d'un site pour les travaux publics, un incontournable pour une municipalité comptant maintenant 4 305 personnes. Éventuellement, ce site permettra d'accueillir et d'entreposer les véhicules et équipements de voirie (niveleuse, camion 10 roues, etc.), de stocker des matériaux granulaires et autres fournitures et donc, de réduire la dépendance à la sous-traitance, l'une des priorités identifiées par le Conseil municipal.

« Nous avons bon espoir que les citoyens comprendront l'urgence d'agir et l'importance de mettre l'épaule à la roue pour rehausser la qualité de vie qu'offre notre municipalité, ajoute Monsieur Beauchemin. Nous reconnaissons que notre capacité de payer n'est pas illimitée, que l'argent ne pousse pas dans les arbres, mais il faut parfois se comparer pour se consoler. Malgré cette taxe spéciale, nous demeurerons parmi les moins taxés de la région. »

/ 2

### **D'autres chantiers en vue pour les Saint-Denisiennes et Saint-Denisiens**

Outre les travaux de réfection et de drainage et l'acquisition et aménagement d'un site pour les travaux publics prévus au règlement portant le numéro 677, le Conseil planifie d'autres investissements majeurs pour s'adapter à la pression qui se fait de plus en plus forte sur les infrastructures municipales. Rappelons que la municipalité a fait un appel à tous auprès de ses organismes et comités, en décembre dernier, pour dresser un inventaire des locaux requis au maintien de la vie sociocommunautaire. Par ailleurs, la Commission scolaire de la Région-de-Sherbrooke (CSRS) annonçait le 20 novembre dernier son intention de revoir sa politique de transfert des élèves, compte tenu que ceux-ci deviennent trop nombreux dans certains établissements, dont celui de l'école du Jardin-des-lacs. Enfin, les bâtiments municipaux, à savoir l'hôtel de ville, la caserne, le centre communautaire et la maison des pompiers, vieillissent et peinent à répondre aux besoins d'efficience de l'administration municipale. D'ailleurs, des études ont été commandées afin d'évaluer l'état de ceux-ci en regard aux exigences du Code du bâtiment, du Code national de prévention des incendies (CNPI) et de la Commission des normes, de l'éthique et de la santé et de la sécurité du travail (CNESST), des prérequis lorsqu'il est question de bâtiments publics.

« Les citoyens ne devront donc pas se surprendre que le Conseil poursuive ses réflexions et planifie d'autres investissements tout aussi nécessaires pour gérer la croissance démographique et répondre aux préoccupations qui, nous le regrettons, arrivent toutes au même moment », de conclure le maire Jean-Luc Beauchemin.

Les citoyens sont invités à consulter le site web de la municipalité au [www.sddb.ca](http://www.sddb.ca) pour prendre connaissance du *Règlement no 677* qui sera publié au plus tard le vendredi 1<sup>er</sup> février prochain, tel qu'exigé par la *Loi*. Ledit règlement fera l'objet d'une adoption en séance ordinaire du 4 février et d'un registre le 19 février de 9 h à 19 h à l'hôtel de ville situé au 2050, rue Ernest-Camiré. 224 signatures seront requises à ce moment pour forcer la tenue d'un référendum sur la question.

- 30 -

#### **Source :**

Liane Boisvert  
Directrice générale  
Municipalité de Saint-Denis-de-Brompton  
Tél. : 819-846-2744  
Courriel : [lboisvert@sddb.ca](mailto:lboisvert@sddb.ca)

#### **Information :**

Jean-Luc Beauchemin  
Maire  
Municipalité de Saint-Denis-de-Brompton  
Tél. : 819-846-2744  
Courriel : [info@sddb.ca](mailto:info@sddb.ca)